



## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

### PC Clene 100 Tub Wipes

Conforme au règlement (CE) n° 1907/2006, Annexe II, modifié. Règlement (UE) N° 2015/830 de la Commission du 28 mai 2015.

#### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

##### 1.1. Identificateur de produit

Nom du produit PC Clene 100 Tub Wipes

Numéro du produit APCC100, ZA

##### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées Produit d'entretien.

Utilisations déconseillées Aucune utilisation non recommandée n'est identifiée.

##### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur Distrelec Group AG  
Grabenstrasse 6  
CH-8606 Nänikon  
044-9449911

Fabricant AF INTERNATIONAL. A division of HK WENTWORTH LTD  
ASHBY PARK  
COALFIELD WAY  
ASHBY de la ZOUCH  
LEICESTERSHIRE. LE65 1JR  
UNITED KINGDOM  
+44 (0)1530 419600  
+44 (0)1530 416640  
info@hkw.co.uk

##### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence EN CAS D'APPEL D'URGENCE: +33 1 72 11 00 03 (24 heures, fourni par Carechem 24)

Numéro d'appel d'urgence national +41 44 251 51 51 (FROM ABROAD) 145 (FROM SWITZERLAND)

#### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

##### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

###### Classification (CE N° 1272/2008)

Dangers physiques Non Classé

Dangers pour la santé humaine Non Classé

Dangers pour l'environnement Non Classé

##### 2.2. Éléments d'étiquetage

Mentions de danger NC Non Classé

Mentions de mise en garde P102 Tenir hors de portée des enfants.

## PC Clene 100 Tub Wipes

**Etiquetage des détergents** < 5% agents de surface non ioniques, < 5% parfums

### 2.3. Autres dangers

Ce produit ne contient aucune substance classée PBT ou vPvB.

## RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

### 3.2. Mélanges

|                             |                      |  |             |
|-----------------------------|----------------------|--|-------------|
| <b>1-Méthoxy-2-propanol</b> |                      |  | <b>1-5%</b> |
| Numéro CAS: 107-98-2        | Numéro CE: 203-539-1 | Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119457435-35-XXXX |             |
| <b>Classification</b>       |                      |  |             |
| Flam. Liq. 3 - H226         |                      |  |             |
| STOT SE 3 - H336            |                      |  |             |

Le texte intégral de toutes les mentions de danger est présenté dans la section 16.

## RUBRIQUE 4: Premiers secours

### 4.1. Description des premiers secours

|                                   |   |
|-----------------------------------|---|
| <b>Information générale</b>       | En cas de doute, consulter un médecin rapidement. Montrer cette Fiche de Données Sécurité au personnel médical.   |
| <b>Inhalation</b>                 | Aucune recommandation particulière. Si l'irritation de la gorge ou la toux persiste, procéder comme suit. Déplacer la personne touchée à l'air frais, la garder au chaud et au repos dans une position confortable pour respirer. Desserrer les vêtements serrés tels que col, cravate, ou ceinture. Consulter un médecin si une gêne persiste. |
| <b>Ingestion</b>                  | Aucune recommandation particulière. Si l'irritation de la gorge ou la toux persiste, procéder comme suit. Rincer la bouche. Consulter un médecin si une gêne persiste.  |
| <b>Contact cutané</b>             | Aucune recommandation particulière. Rincer à l'eau. Consulter un médecin si une gêne persiste.  |
| <b>Contact oculaire</b>           | Enlever les lentilles de contact et ouvrir largement les paupières. Rincer à l'eau. Consulter un médecin si une gêne persiste.  |
| <b>Protection des secouristes</b> | Utiliser un équipement de protection approprié aux produits environnants.   |

### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

|                             |  |
|-----------------------------|--|
| <b>Information générale</b> | La sévérité des symptômes décrits varieront en fonction de la concentration et de la durée d'exposition. |
| <b>Inhalation</b>           | Une seule exposition peut provoquer les effets néfastes suivants: Irritation temporaire.                 |
| <b>Ingestion</b>            | Peut provoquer une gêne en cas d'ingestion.  |
| <b>Contact cutané</b>       | Peut provoquer une gêne.   |
| <b>Contact oculaire</b>     | Peut être légèrement irritant pour les yeux.   |

### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

|                                    |                                       |
|------------------------------------|---------------------------------------|
| <b>Indications pour le médecin</b> | Traiter en fonction des symptômes.    |
| <b>Traitements particuliers</b>    | Pas de traitement particulier requis. |

## RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1. Moyens d'extinction

## PC Clene 100 Tub Wipes

**Moyens d'extinction appropriés** Le produit n'est pas inflammable. Eteindre l'incendie avec de la mousse résistant aux alcools, du dioxyde de carbone, de la poudre sèche ou de l'eau diffusée. Utiliser des moyens d'extinction adaptés au feu avoisinant.

**Moyens d'extinction inappropriés** Ne pas utiliser des jets d'eau comme moyen d'extinction, car cela répandra l'incendie.

### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

**Dangers particuliers** Les conteneurs peuvent éclater violemment ou exploser à la chaleur, à cause d'une montée en pression excessive.

**Produits de combustion dangereux** Les produits de décomposition thermique et de combustion peuvent comprendre les substances suivantes: Gaz et vapeurs nocifs.

### 5.3. Conseils aux pompiers

**Mesures de protection à prendre lors de la lutte contre un incendie** Eviter de respirer les gaz ou vapeurs d'incendie. Evacuer la zone. Refroidir les conteneurs exposés à la chaleur avec de l'eau pulvérisée et enlever les de la zone d'incendie si cela peut être fait sans risque. Refroidir les conteneurs exposés aux flammes avec de l'eau longtemps après l'extinction de l'incendie. Si une fuite ou un déversement ne s'est pas enflammé, utiliser de l'eau pulvérisée pour disperser les vapeurs et protéger les personnes qui arrêtent la fuite.

**Equipements de protection particuliers pour les pompiers** Porter un appareil respiratoire isolant à pression positive (ARI) et des vêtements de protection appropriés. Les vêtements des pompiers, conformes à la norme européenne NF EN 469 (comprenant casques, bottes et gants) fourniront une protection de base pour les incidents chimiques.

## **RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

**Précautions individuelles** Aucune recommandation particulière. Pour les équipements de protection individuelle, voir la Section 8.

### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

**Précautions pour la protection de l'environnement** Eviter tout rejet dans les égouts, les cours d'eau ou sur le sol.

### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

**Méthodes de nettoyage** Réutiliser ou recycler les produits partout où c'est possible. Absorber toute substance répandue pour éviter qu'elle attaque les matériaux environnants. Rincer la zone contaminée à grandes eaux. Laver soigneusement après avoir traité un déversement. Éliminer le contenu/récipient selon les réglementations nationales.

### 6.4. Référence à d'autres rubriques

**Référence à d'autres sections** Pour les équipements de protection individuelle, voir la Section 8. Pour l'élimination des déchets, voir Section 13.

## **RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

**Précautions d'utilisations** Conserver hors de la portée des enfants. Lire et suivre les recommandations du producteur. Porter un vêtement de protection comme décrit à la Section 8 de cette fiche de données de sécurité. Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Manipuler tous les emballages et conteneurs avec précaution pour réduire les déversements. Garder le conteneur fermement scellé quand il n'est pas utilisé. Eviter la formation de brouillards.

## PC Clene 100 Tub Wipes

**Conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail** Laver rapidement si la peau devient contaminée. Enlever les vêtements contaminés. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

**Précautions de stockage** Stocker à l'écart des produits incompatibles (voir Section 10). Aucune recommandation particulière.

**Classe de stockage** Stockage non spécifique.

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

**Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Les utilisations identifiées pour ce produit sont détaillées en Section 1.2.

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

#### Valeurs limites d'exposition professionnelle

##### **1-Méthoxy-2-propanol**

Limite d'exposition à long terme (VME 8 heures): 100 ppm 360 mg/m<sup>3</sup>

Limite d'exposition à court terme (15 minutes): 200 ppm 720 mg/m<sup>3</sup>

SSC

##### **2,2',2"-Nitrilotriethanol**

Limite d'exposition à long terme (VME 8 heures): 5 mg/m<sup>3</sup> poussières inhalables

Limite d'exposition à court terme (15 minutes): 10 mg/m<sup>3</sup> poussières inhalables

SSC

##### **diéthanolamine**

Limite d'exposition à long terme (VME 8 heures): 1 mg/m<sup>3</sup> poussières inhalables

Limite d'exposition à court terme (15 minutes): 1 mg/m<sup>3</sup> poussières inhalables

H, S, SSC

##### **2-(2-butoxyethoxy)ethanol**

Limite d'exposition à long terme (VME 8 heures): 10 ppm 67 mg/m<sup>3</sup>

Limite d'exposition à court terme (15 minutes): 15 ppm 101 mg/m<sup>3</sup>

SSC

##### **3-iodo-2-propynyl butylcarbamate**

Limite d'exposition à long terme (VME 8 heures): 0,01 ppm 0,12 mg/m<sup>3</sup>

Limite d'exposition à court terme (15 minutes): 0,02 ppm 0,24 mg/m<sup>3</sup>

S, SSC

##### **2-méthoxypropanol**

Limite d'exposition à long terme (VME 8 heures): 5 ppm 19 mg/m<sup>3</sup>

Limite d'exposition à court terme (15 minutes): 40 ppm 152 mg/m<sup>3</sup>

H, R1BD, R1BF, SSB

##### **éthanol**

Limite d'exposition à long terme (VME 8 heures): 500 ppm 960 mg/m<sup>3</sup>

Limite d'exposition à court terme (15 minutes): 1000 ppm 1920 mg/m<sup>3</sup>

SSC

##### **(R)-p-mentha-1,8-diène**

Limite d'exposition à long terme (VME 8 heures): 7 ppm 40 mg/m<sup>3</sup>

Limite d'exposition à court terme (15 minutes): 14 ppm 80 mg/m<sup>3</sup>

S, SSC

##### **Diethyl phthalate**

## PC Clene 100 Tub Wipes

Limite d'exposition à long terme (VME 8 heures): 5 mg/m<sup>3</sup> poussières inhalables

### Pin-2(3)-ene

Limite d'exposition à long terme (VME 8 heures): 20 ppm 112 mg/m<sup>3</sup>

Limite d'exposition à court terme (15 minutes): 40 ppm 224 mg/m<sup>3</sup>

H, S

SSC = Si la VME a été respectée, il n'y a pas à craindre de lésions du fœtus.

H = Résorption transcutanée

S = Sensibilisateurs

R1BD = Substances devant être assimilées à des substances causant des effets toxiques sur le développement dans l'espèce humaine.

R1BF = Substances devant être assimilées à des substances altérant la fertilité dans l'espèce humaine.

SSB = On ne peut exclure des atteintes fœtales même si la VME a été respectée.

### 8.2. Contrôles de l'exposition

|   |  |
|---|--|
| <b>Contrôles techniques appropriés</b>                                | Aucune ventilation particulière requise.   |
| <b>Protection des yeux/du visage</b>                                  | Aucune protection particulière des yeux nécessaire lors d'une utilisation normale.<br>Déversements importants: Porter des lunettes de sécurité conformes à une norme en vigueur si l'évaluation de risques indique qu'un contact avec les yeux est possible. |
| <b>Protection des mains</b>   | Aucune protection des mains particulière recommandée.  |
| <b>Autre protection de la peau et du corps</b>                        | Porter des chaussures de sécurité appropriées et des vêtements de protection supplémentaires conformes à une norme en vigueur si l'évaluation de risques indique qu'une contamination cutanée est possible.  |
| <b>Mesures d'hygiène</b>  | Se laver les mains soigneusement après manipulation. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant le produit. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.   |
| <b>Protection respiratoire</b>  | Aucune recommandation particulière. Prévoir une ventilation suffisante. Déversements importants: Porter une protection respiratoire appropriée si la ventilation est pas insuffisante.   |
| <b>Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement</b> | Pas considéré comme dangereux pour l'environnement.  |

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

|  |                               |
|--|-------------------------------|
| <b>Aspect</b>  | Lingettes imprégnées.         |
| <b>Couleur</b>   | Incolore.                     |
| <b>Odeur</b>   | Caractéristique.              |
| <b>Seuil olfactif</b>  | Indéterminé.                  |
| <b>pH</b>  | pH (solution concentrée): 5-7 |
| <b>Point de fusion</b>                                       | Indéterminé.                  |
| <b>Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition</b> | Indéterminé.                  |
| <b>Point d'éclair</b>  | Indéterminé.                  |
| <b>Taux d'évaporation</b>                                    | Indéterminé.                  |
| <b>Facteur d'évaporation</b>                                 | Indéterminé.                  |
| <b>Inflammabilité (solide, gaz)</b>                          | Indéterminé.                  |

## PC Clene 100 Tub Wipes

|  |  |
|--|--|
| <b>Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité</b> | Indéterminé.   |
| <b>Autre inflammabilité</b>  | Indéterminé.   |
| <b>Pression de vapeur</b>  | 2.33 kPa @ 20°C  |
| <b>Densité de vapeur</b>   | Indéterminé.   |
| <b>Densité relative</b>  | Indéterminé.   |
| <b>Densité apparente</b>   | Indéterminé.   |
| <b>Solubilité(s)</b>   | Indéterminé.   |
| <b>Coefficient de partage</b>  | Indéterminé.   |
| <b>Température d'auto-inflammabilité</b>   | Indéterminé.   |
| <b>Température de décomposition</b>  | Indéterminé.   |
| <b>Viscosité</b>   | Indéterminé.   |
| <b>Propriétés explosives</b>   | N'est pas considéré comme explosif.                          |
| <b>Propriétés comburantes</b>  | Ne répond pas aux critères de classification des comburants. |

### 9.2. Autres informations

#### RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

##### 10.1. Réactivité

**Réactivité** Voir les autres sous-sections de cette section pour avoir plus de détails.

##### 10.2. Stabilité chimique

**Stabilité chimique** Stable à température ambiante normale et utilisé comme recommandé. Stable dans les conditions de stockage prescrites.

##### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

**Possibilité de réactions dangereuses** Aucune réaction potentiellement dangereuse connue.

##### 10.4. Conditions à éviter

**Conditions à éviter** Il n'existe pas de conditions connues qui sont susceptibles d'entraîner une situation dangereuse.

##### 10.5. Matières incompatibles

**Matières incompatibles** Aucun produit ou groupe de produits spécifique n'est susceptible de réagir avec le produit provoquant une situation dangereuse.

##### 10.6. Produits de décomposition dangereux

**Produits de décomposition dangereux** Ne se décompose pas utilisé ou stocké comme recommandé. Les produits de décomposition thermique et de combustion peuvent comprendre les substances suivantes: Gaz et vapeurs nocifs.

#### RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

##### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

## PC Clene 100 Tub Wipes

|  |  |
|--|--|
| <b>Effets toxicologiques</b>   | Pas considéré comme dangereux pour la santé selon la réglementation en vigueur.          |
| <b><u>Toxicité aiguë - orale</u></b>   |  |
| <b>Résumé</b>  | Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. |
| <b>Indications (DL<sub>50</sub> orale)</b>   | Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. |
| <b><u>Toxicité aiguë - cutanée</u></b>   |  |
| <b>Résumé</b>  | Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. |
| <b>Indications (DL<sub>50</sub> cutanée)</b>                                       | Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. |
| <b><u>Toxicité aiguë - inhalation</u></b>  |  |
| <b>Résumé</b>  | Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. |
| <b>Indications (CL<sub>50</sub> inhalation)</b>                                    | Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. |
| <b><u>Corrosion cutanée/irritation cutanée</u></b>                                 |  |
| <b>Résumé</b>  | Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. |
| <b>Données sur l'animal</b>  | Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. |
| <b><u>Lésions oculaires graves/irritation oculaire</u></b>                         |  |
| <b>Résumé</b>  | Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. |
| <b>Lésions oculaires graves/irritation oculaire</b>                                | Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. |
| <b><u>Sensibilisation respiratoire</u></b>   |  |
| <b>Résumé</b>  | Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. |
| <b>Sensibilisation respiratoire</b>  | Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. |
| <b><u>Sensibilisation cutanée</u></b>  |  |
| <b>Résumé</b>  | Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. |
| <b>Sensibilisation cutanée</b>   | Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. |
| <b><u>Mutagenicité sur les cellules germinales</u></b>                             |  |
| <b>Résumé</b>  | Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. |
| <b>Essais de génotoxicité - in vitro</b>   | Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. |
| <b><u>Cancérogénicité</u></b>  |  |
| <b>Résumé</b>  | Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. |
| <b>Cancérogénicité</b>   | Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. |
| <b>Cancérogénicité CIRC</b>  | Aucun ingrédient n'est listé ou exempté.   |
| <b><u>Toxicité pour la reproduction</u></b>  |  |
| <b>Résumé</b>  | Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. |
| <b>Toxicité pour la reproduction - fertilité</b>                                   | Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. |
| <b>Toxicité pour la reproduction - développement</b>                               | Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. |
| <b><u>Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique</u></b> |  |
| <b>Résumé</b>  | Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. |

## PC Clene 100 Tub Wipes

**Exposition unique STOT un** Non classé comme toxique pour certains organes cibles après une seule exposition.

### toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée

**Résumé** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Exposition répétée STOT rép.** Non classé comme toxique pour certains organes cibles après une exposition répétée.

### Danger par aspiration

**Résumé** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Danger par aspiration** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Information générale** Pas de danger spécifique pour la santé connu. La sévérité des symptômes décrits varieront en fonction de la concentration et de la durée d'exposition.

**Inhalation** Une seule exposition peut provoquer les effets néfastes suivants: Irritation temporaire.

**Ingestion** Peut provoquer une gêne en cas d'ingestion.

**Contact cutané** Peut provoquer une gêne.

**Contact oculaire** Peut être légèrement irritant pour les yeux.

**Voie d'exposition** Ingestion Inhalatoire Contact cutané et/ou oculaire.

**Organes cibles** Pas de toxicité spécifique pour certains organes cibles connue.

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

**Écotoxicité** Pas considéré comme dangereux pour l'environnement. Néanmoins, des déversement fréquents ou importants peuvent avoir des effets néfastes sur l'environnement.

### 12.1. Toxicité

**Toxicité** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### toxicité aquatique aiguë

**Résumé** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### toxicité aquatique chronique

**Résumé** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### 12.2. Persistance et dégradabilité

**Persistance et dégradabilité** La dégradabilité du produit n'est pas connue.

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

**Potentiel de bioaccumulation** Pas de données disponibles sur la bioaccumulation.

**Coefficient de partage** Indéterminé.

### 12.4. Mobilité dans le sol

**Mobilité** Pas de données disponibles.

### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

### 12.6. Autres effets néfastes

**Autres effets néfastes** Aucun connu.

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets



## PC Clene 100 Tub Wipes

|   |  |
|---|--|
| <b>Information générale</b>               | Minimiser ou éviter partout où c'est possible la production de déchets. Réutiliser ou recycler les produits partout où c'est possible. Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes précautions d'usage. |
| <b>Méthodes de traitement des déchets</b> | Éliminer les déchets dans un site d'élimination des déchets agréé selon les exigences de l'autorité locale d'élimination des déchets.  |

### RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

**Général** Le produit n'est pas couvert par les réglementations internationales pour le transport des matières dangereuses (IMDG, IATA, ADR/RID).

#### 14.1. Numéro ONU

Non applicable.

#### 14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

Non applicable.

#### 14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Aucun marquage transport nécessaire.

#### 14.4. Groupe d'emballage

Non applicable.

#### 14.5. Dangers pour l'environnement

##### **Substance dangereuse pour l'environnement/polluant marin**

Non.

#### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Non applicable.

#### 14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

**Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC** Non applicable.

### RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

#### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

##### **Législation UE**

Règlement (CE) N° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH), amendé.  
Règlement (UE) N° 2015/830 de la Commission du 28 mai 2015.  
Règlement (CE) N° 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, amendé.

#### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée.

#### Inventaires

##### **UE (EINECS/ELINCS)**

Aucun ingrédient n'est listé ou exempté.

## PC Clene 100 Tub Wipes

### RUBRIQUE 16: Autres informations

|   |   |
|---|---|
| <b>Abbréviations et acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité</b> | ADR: Accord européen relatif au transport international de marchandises dangereuses par route.<br>ADN: Accord européen relatif au transport international des marchandises par voies de navigation intérieures.<br>RID: Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises.<br>IATA: Association Internationale du Transport Aérien.<br>ICAO: Instructions techniques pour la sécurité du transport aérien des marchandises dangereuses.<br>IMDG: Code maritime international des marchandises dangereuses.<br>CAS: Chemical Abstracts Service.<br>ETA: Estimation de la toxicité aiguë<br>CL50: Concentration létale pour 50 % de la population testée (concentration létale médiane).<br>DL50: Dose létale médiane pour 50 % de la population testée (dose létale médiane) .<br>CE <sub>50</sub> : La concentration effective de substance qui cause 50% de réaction maximum.<br>PBT: Persistant, Bioaccumulable et Toxique.<br>vPvB: Très persistant et très bioaccumulable. |
| <b>Conseils de formation</b>  | Lire et suivre les recommandations du producteur.   |
| <b>Publié par</b>   | Emily Kirk  |
| <b>Date de révision</b>   | 05.06.2020  |
| <b>Révision</b>   | 2   |
| <b>Numéro de FDS</b>  | 192   |
| <b>Mentions de danger dans leur intégralité</b>                                 | H226 Liquide et vapeurs inflammables.<br>H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.  |

Ces informations concernent uniquement le produit spécifique désigné et peuvent ne pas être valides pour ce produit utilisé avec tout autre produit ou dans tout autre procédé. Ces informations sont, à notre connaissance et en toute bonne foi, exactes et fiables à la date indiquée. Néanmoins, aucune garantie, caution ou déclaration n'est faite de son exactitude, de sa fiabilité ou de son exhaustivité. Il est de la responsabilité de l'utilisateur de s'assurer de la pertinence de telles informations dans le cadre particulier de son propre usage.